

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DREUIL-lès-AMIENS

L'an deux mille dix-neuf le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de DREUIL-lès-AMIENS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance plénière publique, sous la présidence de Madame Maria TREFCON.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés** : Monsieur Bernard ROBIDA qui donne pouvoir à Madame Stéphanie POSTEL et Monsieur Michel THIEFAINE.

**Absent** : Monsieur Jean-Marie DUMEIGE.

**Date de la convocation** : 14 mai 2019.

**Date d'affichage** : 22 mai 2019.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15 – Présents : 12 – Votants : 13 (dont 1 pouvoir).

Madame Céline COLLET a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET** : Primes attribuées au Personnel communal.

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'elle souhaite modifier la délibération prise le 5 mai 2015 concernant les primes versées au Personnel. Il y est précisé que toute personne nouvellement embauchée, qui n'a pas 2 ans d'ancienneté, ne peut bénéficier de ces primes. Madame le Maire souhaiterait pouvoir verser une prime à tout agent qui le mérite et propose donc d'annuler cette restriction de 2 ans d'ancienneté.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, d'annuler cette restriction de 2 ans d'ancienneté qui s'appliquait aux agents nouvellement embauchés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

  


**Maria TREFCON**